



Le Marcellois

JOURNAL MUNICIPAL Septembre / octobre 2024

ACQUISITION DE L'ÉGLISE

RETOUR SUR LE GROS PORC-T

PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'EMBELLISSEMENT

FRIGO SANS FAIM ET LA FERME LA PELLETÉE

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CUISINE COLLECTIVE DE LA MOISSON MASKOUTAINE

LA CABANE SPORTIVE : LE PROJET CIRCONFLEXE

RAPPORT DE LA MAIRESSE



CONSEIL MUNICIPAL

Marguerite Desrosiers, Mairesse

Véronique Dufresne, Conseillère #1

Isabelle Houle, Conseillère #2

Mélanie Hardy, Conseillère #3

William McMahon, Conseiller #4

Gilles Bernier, Conseiller #5

Sylvie Viens, Conseillère #6

COORDONNÉES

Municipalité de Saint-Marcel-de-

Richelieu

téléphone : 450-794-2832

fax : (450) 794-1140

direction@saintmarcelderichelieu.ca



[Municipalité-de-Saint-Marcel de Richelieu](https://www.facebook.com/Municipalite-de-Saint-Marcel-de-Richelieu)

Mot de la mairesse



Chères citoyennes, chers citoyens,
cordial bonjour.

Septembre signifie souvent un temps d'éveil, de nouveauté et de renouveau. Nos enfants amorcent une nouvelle année d'apprentissage et de socialisation. Ils continuent leur chemin, pas à pas, tout en s'épanouissant.

Nous, élus et personnel de la municipalité, poursuivons nos projets en matière de sécurité, de réfection, d'embellissement, d'innovation et de préservation de notre patrimoine.

Depuis plusieurs années, nous travaillons afin que l'Église de Saint-Marcel reste le cœur de notre village. La conclusion de cette acquisition approche et je vous rassure, marcelloises et marcellois, que celle-ci ne marquera pas la fin d'une époque, mais plutôt la poursuite d'une tradition de partage, de communion, de réunion et de revitalisation.

Chacune et chacun d'entre nous avons vécu des moments de recueillement, d'émoi, d'inspiration, d'amour et de célébration dans ce lieu sacré. Ces souvenirs sont préservés dans notre mémoire et nous pourrions en créer de nouveaux, aussi significatifs que les précédents.

Le 6 octobre prochain, nous nous rassemblerons lors d'une cérémonie de désacralisation qui nous permettra de transformer solennellement notre Église en Centre communautaire multifonctionnel. Ensemble, nous pourrions alors donner une deuxième vie au cœur de notre village.

Chaleureusement, votre Mairesse,

Marguerite Desrosiers

COLLABORATEURS RECHERCHÉS : Le **Marcellois** est à la recherche de collaborateurs.

Vous avez envie d'écrire à propos d'un sujet qui vous passionne? Vous avez des photos à partager, des anecdotes à raconter ou des connaissances à transmettre à vos concitoyennes et concitoyens?

Faites-nous parvenir vos idées à l'adresse suivante : communications@saintmarcelderichelieu.ca

Notre église communautaire

Cession de l'Église à la Municipalité : mise à jour

Lors de la rédaction de ce journal, le processus de cession de l'Église pour établir un centre communautaire est encore en cours entre la Fabrique de Saint-Marcel et la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Ce monument phare, déjà aménagé en centre communautaire multifonctionnel, accueille des événements organisés par le Comité des Loisirs, des séances et réunions du conseil municipal et des rencontres privées ainsi que des cérémonies religieuses. Ponctuellement, ce point de rassemblement a aussi été désigné comme centre d'hébergement en cas de sinistre et comme espace électoral provincial et fédéral.

L'acquisition de notre Église émane d'un désir bien précis :

« Soucieuse de sa communauté, la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a à cœur le bien-être de ses citoyens et souhaite offrir des infrastructures à la hauteur des besoins de la communauté, tout en respectant le développement durable (l'économie, la population et l'environnement).

(Séance publique sur le projet de Centre communautaire multifonctionnel, décembre 2023, Diapositive 2).

Célébration du 6 octobre

Même si l'entente de cession n'est pas encore conclue entre la Fabrique et la Municipalité, monseigneur Christian Rodembourg et l'abbé Éric Coulibaly célèbreront la dernière messe eucharistique à l'Église de Saint-Marcel, **dimanche, le 6 octobre 2024 à 10 heures.**

Dans les prochains jours, vous recevrez une invitation pour cet événement solennel qui sera suivi de la désacralisation de l'Église et d'un goûter.

Qu'est-ce que la désacralisation?

Puisque l'Église change de vocation, nous devons donc passer par l'étape de la désacralisation. Lors de l'ouverture ou l'inauguration d'une église, le rituel est axé sur la bénédiction des lieux. Pendant la désacralisation, le rituel est plutôt centré sur la communauté. La dernière célébration eucharistique est moment de deuil de ce lieu sacré où vous avez célébré des moments-clé de votre vie comme le baptême, la communion, la confirmation, le mariage.

Après cette messe, il est prescrit que certains objets religieux seront retirés de l'église comme une relique, une pierre angulaire, une nappe de l'autel ou une statue.

Toutefois, selon un accord entre la Fabrique de Saint-Marcel et la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, il sera possible de célébrer des rites comme des baptêmes, des mariages et des funérailles.

Les messes eucharistiques du dimanche et les services, tels que les archives, dépendront de la Fabrique de Saint-Hugues.



Retour sur le Gros Porc-T

Message de Mme Ingrid Danis, coordonnatrice des loisirs

Chers citoyens et citoyennes,

Je tenais à vous remercier chaleureusement pour votre présence à la troisième édition du Gros Porc-T.

C'est plus de 200 personnes qui sont venus savourer un bon repas et profiter d'un moment entre amis-famille.



Les installations ainsi que la belle température ont permis à tous de pouvoir profiter pleinement de cette journée.

Le moitié-moitié amassé (230\$) sera réinvesti lors des prochaines activités 2024-2025.

Je tiens à remercier encore une fois nos précieux commanditaires qui rendent cet événement possible d'année en année.

On se dit à l'an prochain?

Merci à tous nos commanditaires



Le RPM SPEEDWAY

Desjardins
Caisse des Chênes

Les Éleveurs de porcs du Québec

JOHN DEERE | **AGRITEX**

DÉNEIGEMENT LOUIS & Fils Inc.

FERME EDM MESSIER

LA SOLE
FABRICANT DE MACHINERIE AGRICOLE

NAULT

Installateur de confort PLOMBEXEL
PLOMBERIE • CHAUFFAGE
Résidentiel Commercial Industriel Agricole Institutionnel

FERME TVL Brouillard

JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu
"Je suis là pour vous!"
BUREAU DE CIRCONSCRIPTION
500, rue de la Grande Vallée
Saint-François (Québec) J3P 4M7
468-7421-2211
jean.bernard.emon@protonmail.ca
jeanbernardemon.com

Le RPM
MOTORCROSS

Retour sur le Gros Porc-T en images

L'édition 2024 du Gros Porc-T s'est déroulé samedi, le 17 août dernier. Cet événement commandité par plusieurs fut un franc succès, encore une fois cette année!

Dès 15 h, vous vous êtes rassemblés sur le terrain de l'Église de Saint-Marcel pour profiter du temps chaud.

Les bénévoles enthousiastes et souriants de la **Caisse Desjardins des Chênes** ont accueilli et ont distribué les coupons repas à chacun des participants.

Nos pompiers ont donné des cahiers de coloriage à nos enfants.

À partir de 17 h 30, le personnel du **Shack à Patates** a travaillé sans relâche, parfois sous des bourrasques de vent, pour servir les délicieux repas préparés avec **Le porc du Québec**.



La soirée s'est, ensuite, enflammée sous la musique traditionnelle du groupe **Retour aux sources**.

Ce superbe événement organisé par le Comité des Loisirs de Saint-Marcel-de-Richelieu s'est terminé vers 23 h.

Nous voudrions remercier Mme Ingrid Danis, coordonnatrice des loisirs et chacun des bénévoles.



POUR EN SAVOIR PLUS

Comité des Loisirs de Saint-Marcel-de-Richelieu : <https://www.facebook.com/LoisirsSaintMarcel>

Caisse Desjardins des Chênes : <https://www.facebook.com/CaisseDesChenes/>

Le porc du Québec : <https://www.leporcduquebec.com/>

Shack à patates : <https://pepesuperchoix.ca/food-truck/>

Retour aux sources : <https://www.facebook.com/retourauxsources2013/>

Projets de réaménagement et d'embellissement

Nouvelle signalisation

Depuis le 7 août, deux magnifiques pancartes vous accueillent aux abords de la zone urbaine de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Ce projet a été en partie financé par le Fonds de développement rural. Un des deux espaces (photo à droite) pourra servir comme une deuxième halte vélo.



Nouveaux Horizons pour les aînés



Financé par le gouvernement du Canada par le biais du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Canada

Grâce au programme Nouveaux Horizons pour les aînés du gouvernement du Canada, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et le Comité des Loisirs ont embelli et réaménagé deux lieux communautaires : la cuisine de l'Église et la Halte vélo.

Ce programme fédéral de subventions contribue « au bien-être et à la qualité de vie des aînés » et favorise « leur inclusion sociale et leur participation à leur communauté. »

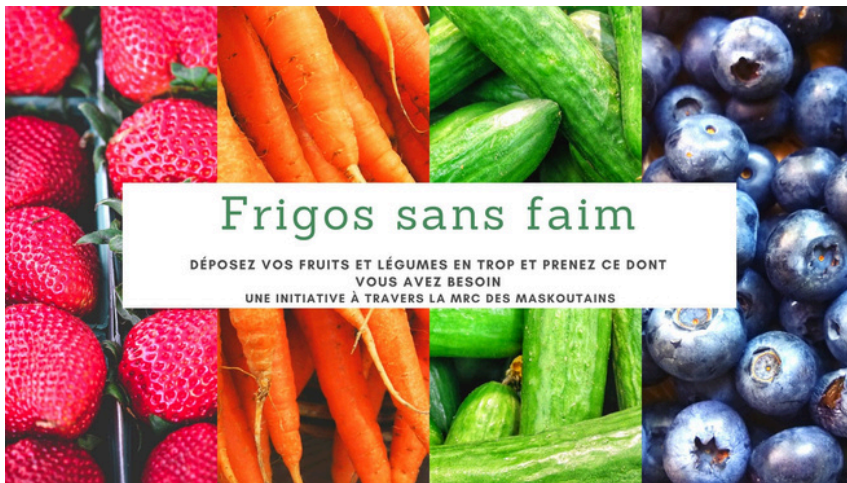
La cuisine accueillante et bien équipée peut maintenant accueillir les tant attendus ateliers de Cuisines collectives de la Moisson maskoutaine.

En plus de l'amélioration de la Halte vélo, la subvention accordée au Comité des Loisirs a permis d'acquérir plusieurs jeux pour se divertir et s'activer tels que des ensembles de bingo, de poches, de rondelles et d'échecs.

Un partenariat nutritif et frais

Depuis la mi-juillet, la municipalité participe à l'initiative le **Frigos Sans Faim** de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC des Maskoutains. Axé sur le partage, l'entraide et la solidarité, ce projet permet de donner vos surplus de nourriture, de contrer le gaspillage alimentaire, d'ajouter des aliments nutritifs à vos repas et de tisser des liens concrets et communautaires.

Nous vous remercions de tout cœur pour vos généreux dons!



La pelletée

Un partenariat avec une ferme de chez nous.

Cette ferme maraîchère biologique marcelloise a généreusement accepté de devenir notre partenaire afin d'alimenter notre **Frigo Sans Faim**.

Depuis le 20 août, leur contribution s'ajoute aux vôtres! Ils garnissent le **Frigo Sans Faim** de légumes et de fruits frais, sains et délicieux.

La pelletée a rejoint cette initiative avec enthousiasme puisque ces deux organisations s'amalgament parfaitement. « **La pelletée** est un projet d'une agriculture saine et durable pour les fermiers, les mangeurs, les animaux et le sol (site Web) ». Par extension, vous, marcellois et marcelloises, pourrez vous nourrir de produits de la terre de chez vous plus longtemps et le **Frigo Sans Faim** est un moyen de vous en procurer!



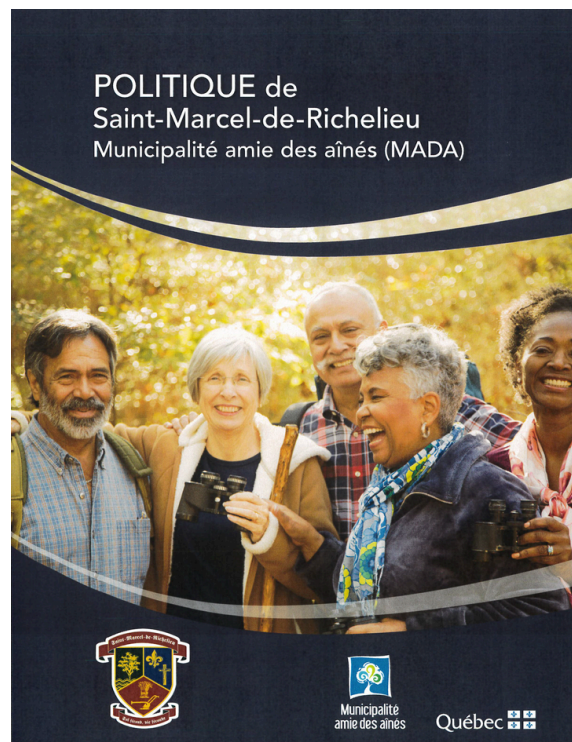
Reconnaissance « Municipalité amie des aînés »

Pour la deuxième fois, notre municipalité a reçu la reconnaissance « Municipalité amie des aînés ». La certification de 2015-2019 a été renouvelée à la suite de la mise à jour de la *Politique de Saint-Marcel-de-Richelieu Municipalité amie des aînés (MADA)* et de son plan d'action.

Adopté en juin 2016, la première « politique pour les aînés aux couleurs de notre municipalité » (Politique MADA, 2023, p.3) a guidé les élus à prendre des décisions en mettant les aînés au cœur de leurs préoccupations. Ils ont pris des décisions afin d'améliorer leur mieux-être.

La nouvelle version de cette politique et de son plan d'action nous permettent de continuer les actions en cours et d'en entreprendre d'autres « afin que les aînés puissent vieillir chez eux et dans leur communauté, le plus longtemps possible ». De plus, celle-ci « vise à favoriser la concertation avec le milieu maskoutain afin de bâtir des milieux de vie toujours plus inclusifs et convenant aux personnes de tous âges » (Politique MADA, 2023, p.3).

Reconnue par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), cette certification souligne notre apport et notre volonté à faciliter le vieillissement actif dans notre municipalité.



La *Politique de Saint-Marcel-de-Richelieu Municipalité amie des aînés (MADA)* et le plan d'action sont sur le site Web de la Municipalité : <https://saintmarcelderichelieu.ca/politiques.wfs>






Activités culinaires et physiques

Participez aux **CUISINES COLLECTIVES** de La Moisson Maskoutaine



Cuisinez des plats équilibrés et variés en apprenant des techniques de cuisine.

-  Cuisinez 4 plats en 4 heures
-  Rencontrez de nouvelles personnes
-  Soyez épaulés par des animatrices compétentes

Savourez les cuisines collectives 1 fois par mois au coût de 20\$ chacune dans votre centre de loisirs près de chez vous!

Pour vous inscrire:

En ligne: <https://lamoissonmaskoutaine.qc.ca/cuisine-collective/nos-cuisines/>

Par courriel: m.bilodeau@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Par téléphone: 450-261-1110 au poste 226 ou 227.



Table de concertation en sécurité alimentaire



Les Cuisines collectives

Les ateliers de **Cuisines collectives de La Moisson Maskoutaine** commenceront officiellement au début de septembre. Ceux-ci se dérouleront dans notre nouvelle cuisine à l'Église de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Ne manquez pas ces rendez-vous culinaires soupoudrés d'un pincée d'entraide et d'un soupçon de plaisir!

Vous avez encore le temps de vous inscrire, et ce, peu importe le moment de l'année. Vous pourrez vous joindre à un des deux groupes de cuisinières et cuisiniers!

Par téléphone : 450-261-1110 poste 226 ou 227

ou

Par courriel : m.bilodeau@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Site Web : <https://lamoissonmaskoutaine.qc.ca/cuisine-collective/>

La Cabane sportive

Grâce au financement de Loisir et sport Montérégie, vers la mi-septembre, nous offrirons une location gratuite d'équipements sportifs d'été et d'hiver. La remorque sera stationnée entre le bureau et la patinoire.

Cette proximité de l'école permettra aux élèves d'utiliser ces trottinettes, ces planches à roulettes, ces ezyroller, ces raquettes à neige ainsi que de pratiquer des sports tels que le disc golf, le tennis, le badminton, le pickleball, l'intercrosse, le soccer, le football, le basketball, le boardball, le hockey et le patinage sur glace.

Le projet **circonflexe** souhaite mettre en place un réseau provincial de centrales de prêts et d'unités mobiles d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés. Le ministère de l'Éducation (MEQ) a mandaté Loisir et Sport Montérégie (LSM) pour gérer ledit programme dans la région de la Montérégie.

Le but de ce projet ainsi que celui de la municipalité est de favoriser et d'encourager la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives.

Cette location gratuite d'équipements est pour tous les marcelloises et les marcellois!

Pour lire sur le projet **circonflexe - prêt-pour-bouger** : <https://circonflexe.ca/>



Radars pédagogiques pour la sécurité de nos enfants

Depuis le 27 août, un nouveau projet de sécurité routière a été mis en place dans les rues de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Afin d'optimiser la sécurité de nos enfants, cinq radars pédagogiques seront installés dans notre municipalité.

Deux radars pédagogiques ont déjà été placés sur la rue de l'École.

À ceux-ci s'ajoutent 3 autres radars mobiles qui seront déplacés selon les emplacements de travaux de construction dans le village.

Ces mesures se sont concrétisées dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) du Gouvernement du Québec.

Avec la participation financière de :

Québec 



Installation d'un nouveau système de sécurité

Afin de maintenir les lieux sécurisés et en bon état, nous avons mis à jour nos systèmes de sécurité. Entre autres, le périmètre de surveillance par caméra a été élargi afin de bien veiller sur les infrastructures municipales.

Nous espérons que ce nouveau système améliorera la rapidité et l'efficacité de nos interventions lors de méfaits.

Les trousse à votre rescousse

Nous avons 3 défibrillateurs externes automatisés (DEA) qui sont situés à l'Épicerie Mary, à l'église et dans le camion incendie.

Un auto-injecteur d'adrénaline (le plus souvent de marque EpiPen) se trouve seulement à l'unité de secours incendie.

Défibrillateur

DEA



Vous pouvez encore vous joindre à la danse!

La session de cours de danse country débute le 25 septembre. Les cours seront animés par **JB Linedance**.

Ils se dérouleront tous les mercredis soirs, de 19 h à 21 h, jusqu'au 27 novembre.



COURS DE DANSE COUNTRY

Tu as envie de bouger et d'avoir du plaisir ? Inscris-toi à la session de danse Country animé par JB LINEDANCE !!

Ouvert à tous (10 ans et +)
Session de 10 cours
Prix : 140 \$

A PARTIR DU 22 SEPTEMBRE TOUS LES MERCREDIS SOIRS

DE 19 H À 21 H

Église de Saint-Marcel de Richelieu
Inscription obligatoire

COURRIEL : LOISIRS@SAINTMARCELDERICHELIEU.CA
PAGE FACEBOOK : [LOISIRS SAINT MARCEL DE RICHELIEU](#)



Cet événement où la fraîcheur et la diversité des produits locaux sont à l'honneur, permet de faire découvrir les producteurs de la région, les nombreux attraits du territoire et les municipalités avoisinantes.

Venez sur place y faire la dégustation des saveurs d'ici et y faire vos achats !

Calendrier 2024 :

- **7 septembre** de 9 h à 15 h : 100, rue Bernard, **Saint-Hyacinthe** - Jardin Daniel A. Séguin
- **19 octobre** de 9 h à 13 h : 421, 4^e Avenue, **Sainte-Hélène-de-Bagot** - Thématique d'Halloween (intérieur)
- **16 novembre** de 9 h à 13 h : 126, rang de l'Église Nord, **Saint-Marcel-de-Richelieu** - Thématique de Noël (intérieur)

Pour toutes questions, les gens peuvent nous rejoindre à l'adresse des Matinées gourmandes : matinees@mrcmaskoutains.qc.ca





La clé sur la porte

maison d'hébergement

<https://www.facebook.com/laclesurlaporte/>

Saviez-vous que ?



Il y a plus de 562 maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Canada. La Clé sur la Porte fait partie de l'une d'elles. La maison est située à Saint-Hyacinthe. L'adresse civique de la maison est confidentielle pour la sécurité des femmes, des enfants et des travailleuses.

Si tu as besoin d'aide, appelle-nous
#450-774-1843



Les services aux sinistrés de la Croix-Rouge

Incendie, inondation,
évacuation, etc

(URGENCES 24 HEURES)

1 877 362-2433

Calendrier 2024

Séances ordinaires du conseil municipal débutants à 19h00

Article 148 *code municipale du Québec*

janvier 2024 1

D	L	M	M	J	V	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

février 2024 2

D	L	M	M	J	V	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

mars 2024 3

D	L	M	M	J	V	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

avril 2024 4

D	L	M	M	J	V	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

mai 2024 5

D	L	M	M	J	V	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

juin 2024 6

D	L	M	M	J	V	Sa
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

juillet 2024 7

D	L	M	M	J	V	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

août 2024 8

D	L	M	M	J	V	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

septembre 2024 9

D	L	M	M	J	V	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

octobre 2024 10

D	L	M	M	J	V	Sa
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

novembre 2024 11

D	L	M	M	J	V	Sa
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

décembre 2024 12

D	L	M	M	J	V	Sa
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
117 rue St-Louis
Saint-Marcel-de-Richelieu
450-794-2832



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU



LE RAPPORT DE LA MAIRESSE

Les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe 2023 présenté à la réunion du conseil du 3 juin 2024.

La mairesse, Mme Marguerite Desrosiers, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023 de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Membres du conseil municipal,

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue, et ce, au plus tard en septembre de l'année.

En conséquence, c'est avec un grand plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

1. RAPPORT FINANCIER 2023 NON-CONSOLIDÉ ET CONSOLIDÉ

Les états financiers de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu au 31 décembre 2023 démontrent des recettes de 2 134 255 \$ et des dépenses de 1 693 330 \$ pour un surplus de l'exercice de 440 925\$.

L'excédent accumulé au 31 décembre 2023 est de 516 178 \$. L'actif à long terme, au 31 décembre 2023, s'élève à 6 460 365 \$ (immobilisations de la municipalité, les routes, infrastructure des eaux usées, etc.). Le surplus accumulé non affecté en date du 31 décembre 2023 s'élève à 2 011 524\$.

De l'avis de l'auditeur FBL S.E.N.C.R.L., les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et le taux global de taxation réel a été établi, dans tous ces aspects significatifs, conformément aux dispositions de la section III du chapitre XVIII.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Sommaire du rapport financier consolidé exercice terminé le 31 décembre 2023				
	Réalisation 2022 Administration municipale	Budget 2023 Administration municipale	Réalisation 2023 Administration municipale	Réalisation 2023 Total consolidé
Revenus				
Taxes	1 597 818 \$	1 588 851 \$	1 587 590 \$	1 587 590 \$
Compensations tenant lieu de taxes	4 584 \$	7 525 \$	29 216 \$	29 216 \$
Quotes-parts	0 \$	0 \$	0 \$	-1 025 \$
Transferts	249 115 \$	306 566 \$	216 595 \$	229 502 \$
Services rendus	203 626 \$	80 796 \$	133 543 \$	154 084 \$
Impositions de droits	12 507 \$	3 000 \$	4 123 \$	4 123 \$
Amendes et pénalités	3 130 \$	1 000 \$	4 980 \$	4 980 \$
Intérêts	38 272 \$	14 500 \$	103 287 \$	105 478 \$
Autres revenus	1 151 \$	5 333 \$	474 \$	728 \$
Revenu de fonctionnement	2 110 203 \$	2 007 571 \$	2 079 808 \$	2 114 676 \$
Revenu d'investissement (transfert)	330 368 \$	75 000 \$	54 447 \$	54 447 \$
Totaux revenus	2 440 571 \$	2 082 571 \$	2 134 255 \$	2 169 123 \$
<i>Extrait du rapport financier, page S12</i>				

Sommaire du rapport financier consolidé exercice terminé le 31 décembre 2023

	Réalisation 2022 Administration municipale	Budget 2023 Administration municipale	Réalisation 2023 Administration municipale	Réalisation 2023 Total consolidé
Charges				
Administration générale	263 740 \$	381 992 \$	402 390 \$	422 073 \$
Sécurité publique	199 909 \$	259 084 \$	221 674 \$	258 716 \$
Transport	632 415 \$	473 104 \$	454 556 \$	625 248 \$
Hygiène de milieu	346 413 \$	224 467 \$	160 161 \$	317 370 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	17 340 \$	24 196 \$	25 032 \$	26 060 \$
Loisirs et culture	42 978 \$	58 416 \$	55 265 \$	58 146 \$
Frais de financement	41 507 \$	35 425 \$	39 630 \$	39 635 \$
Amortissement des immobilisations	335 172 \$		334 622 \$	
Total des charges	1 879 474 \$	1 456 684 \$	1 693 330 \$	1 747 248 \$
Excédent de l'exercice (revenus-charges)	561 097 \$	625 887 \$	440 925 \$	421 875 \$
Moins : revenu d'investissement	330 368 \$	75 000 \$	54 447 \$	54 447 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	230 729 \$	550 887 \$	386 478 \$	367 428 \$

Élément de conciliation à des fins fiscales

Amortissement inclus dans les dépenses	335 172 \$	0 \$	334 622 \$	344 616 \$
Produit de cession	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(Gain) perte sur cession	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement				
Remboursement de la dette à long terme	-36 748 \$	-90 500 \$	-36 658 \$	-36 658 \$
Activité d'investissement	-298 051 \$	-460 387 \$	-152 338 \$	-152 708 \$
Réserves financières et fonds réservés	-138 \$	0 \$	-28 160 \$	-28 160 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Excédent de fonctionnement affecté	692 958 \$	0 \$	0 \$	1 290 \$
Réserves financières et fonds réservés	-28 160 \$	0 \$	-15 926 \$	-15 926 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	895 900 \$	0 \$	516 178 \$	508 042 \$
<i>Extrait du rapport financier, pages S12 et S13, S28</i>				

Excédent de fonctionnement affecté	2022	2023
Budget exercice suivant	0 \$	530 022 \$

Extrait du rapport financier, page S23

Acquisition d'immobilisation	2022	2023
Administration générale	6 839 \$	22 980 \$
Sécurité publique	16 593 \$	17 388 \$
Transport	604 987 \$	166 417 \$
Hygiène de milieu	0 \$	0 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$
Aménagement, urbanisme et développement	0 \$	0 \$
Loisirs et culture	0 \$	0 \$

Extrait du rapport financier, page S14

Fonds réservés	2022	2023
Montant réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection	9 395 \$	9 395 \$

Extrait du rapport financier, page S23

Vous pouvez consulter le rapport complet au bureau municipal.

2. AVIS DE L'AUDITEUR

De l'avis de l'auditeur FBL S.E.N.C.R.L., les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats des activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

3. TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Revenu de taxes	1 329 447 \$
Taxes aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1	3 000 \$
Revenus admissibles aux fins du calcul du taux global de taxation réel	1 326 447 \$
Évaluation des immeubles imposable au 1er janvier 2023 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	188 155 406 \$
Évaluation des immeubles imposable au 31 décembre 2023 en tenant compte de toutes modifications et mises à jour qui ont un effet à cette date	189 921 025 \$
Évaluation des immeubles imposable aux fins du calcul du taux global de taxation	189 038 216 \$

Le taux global de taxation réel de 2023 est de 0,70/100 \$

1 326 447 \$ divisé par 189 038 216 \$

Selon l'avis de l'auditeur, le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Municipalité a été établi, dans tous les aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

Pour l'année 2023, la Municipalité avait comme taux de taxation :

- Taux de base : 0,70/100 \$

4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, on doit inclure au rapport financier de la Municipalité une mention sur la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la Municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

Élus	Nom	Rémunération (excluant charges sociales)			Allocation de dépenses		
		Municipalité	MRC, Régie et autres	Total	Municipalité	MRC, Régie et autres	Total
Mairesse	Marguerite Desrosiers	8 075,00 \$	7 711,00 \$	15 786,00 \$	4 038,00 \$	3 856,00 \$	7 894,00 \$
Siège #5	Gilles Bernier	2 692,00 \$	686,00 \$	3 378,00 \$	1 346,00 \$	343,00 \$	1 689,00 \$
Siège #1	Véronique Dufresne	2 692,00 \$	0,00 \$	2 692,00 \$	1 346,00 \$	0,00	1 346,00 \$
Siège #2	Isabelle Houle	2 490,00 \$	0,00 \$	2 490,00 \$	1 245,00 \$	0,00	1 245,00 \$
Siège #3	Mélanie Hardy	2 692,00 \$	0,00 \$	2 692,00 \$	1 346,00 \$	0,00	1 346,00 \$
Siège #4	William McMahon	2 692,00 \$	0,00 \$	2 692,00 \$	1 346,00 \$	0,00	1 346,00 \$
Siège #6	Sylvie Viens	2 692,00 \$	0,00 \$	2 692,00 \$	1 346,00 \$	0,00	1 346,00 \$
		24 025,00 \$	8 397,00 \$	32 422,00 \$	12 013,00 \$	4 199,00 \$	16 212,00 \$

En conclusion, le rapport de la situation financière de la municipalité me donne la chance de remercier les gens qui s'impliquent et se dévouent pour l'ensemble de la population. Je tiens à rendre hommage aux nombreux bénévoles qui participent à l'organisation des activités communautaires.

Je tiens également à remercier le conseil municipal pour leur implication et le personnel de la municipalité pour leur travail et leur effort continu afin d'offrir le meilleur service à la population.

Ce 8 juillet 2024,

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Comment disposer sécuritairement de nos résidus domestiques dangereux avant la saison froide

Saint-Hyacinthe, le 9 août 2024

Afin de favoriser une gestion sécuritaire et performante des résidus domestiques dangereux (RDD) générés sur son territoire, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, offre trois collectes automnales de ces matières aux citoyens du territoire qu'elle dessert.

Cet automne, les collectes de RDD auront lieu les samedis :

7 septembre à Saint-Hyacinthe devant le stade L.-P.-Gaucher, de 8 h 30 à 16 h 30

14 septembre à Saint-Jude, au centre communautaire, de 7 h 30 à 11 h

14 septembre à Acton Vale, au centre sportif, de 13 h à 16 h 30

Ce service est offert gratuitement aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie et, à cette fin, une preuve de résidence sera requise lors de l'arrivée sur les lieux. Aucun produit ne pourra être transvidé sur place et aucun résidu dangereux provenant d'institutions, de commerces ou d'industries ne seront acceptés.

À titre d'exemples, les matières suivantes y sont acceptées :

ampoules fluocompactes, fluorescents, piles, batteries, bonbonnes de propane, liquides combustibles, huiles usées, filtres à huile, engrais, pesticides, médicaments, peintures, vernis, solvants, décapants, produits d'entretien de piscine, aérosols, détachants et autres produits toxiques domestiques.

De plus, les produits électroniques visés par le programme Recycler mes électroniquesMC y seront également collectés afin d'être traités de façon sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés visitez le : www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler .

Les taux de participation élevés obtenus lors des collectes antérieures de résidus domestiques dangereux confirment la sensibilité de la population à une saine gestion de ces matières. Afin de perpétuer cette bonne habitude déjà bien ancrée chez les citoyens, la Régie vous invite à participer en grand nombre ces collectes. On vous y attend!

Source : Communications RIAM
450 774-2350
www.riam.quebec



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Dernière collecte de gros rebuts 2024

Saint-Hyacinthe, le 4 septembre 2024

Avant que l'hiver vienne frapper à nos portes, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains rappelle que la prochaine collecte de gros rebuts se tiendra au cours des trois premières semaines d'octobre, selon le calendrier applicable à chaque territoire. Cependant, afin de réduire les quantités de matières dirigées à l'enfouissement, il est fortement recommandé d'offrir une seconde vie aux objets encore en bon état en les donnant à un organisme de charité ou encore en utilisant l'un des nombreux sites de revente en ligne.

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) avant 7 h, la même journée que la collecte de résidus domestiques, et être disposés en bordure de rue, même pour les résidents de multi-logements. Cette collecte est généralement effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière de déchets et selon un horaire différent.

Seuls les « gros objets » sont ramassés lors de cette collecte puisque les autres rebuts, de plus petite taille, peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année. Ainsi, les amoncellements de petits objets déposés ou non, dans des sacs ou des boîtes, ne seront pas ramassés lors de ces collectes.

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé de placer les matelas et sommiers dans un sac, convenablement fermé et scellé, notamment avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts refusés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables, téléviseurs et appareils électroniques.

Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.

Dates des collectes

Lundi 30 septembre :

Acton Vale

Mardi 1er octobre :

Saint-Nazaire-d'Acton - Sainte-Hélène-de Bagot - Upton

Mercredi 2 octobre :

Saint-Hugues - Saint-Louis - Saint-Marcel-de-Richelieu - Saint-Simon

Jeudi 3 octobre :

Saint-Liboire

Vendredi 4 octobre :

Saint-Damase - Sainte-Madeleine - Sainte-Marie-Madeleine

Ville de Saint-Hyacinthe - Veuillez-vous référer à votre calendrier de collecte à trois voies pour connaître votre secteur.

Lundi 7 octobre : Secteur 1

Mardi 8 octobre : Secteur 2

Mercredi 9 octobre : Secteur 3

Jeudi 10 octobre : Secteur 4

Vendredi 11 octobre : Secteur 5

Mardi 15 octobre :

Béthanie - Canton de Roxton - Roxton Falls
Saint-Théodore-d'Acton - Sainte-Christine

Mercredi 16 octobre :

La Présentation - Saint-Barnabé-Sud
Saint-Bernard-de-Michaudville -Saint-Jude

Jeudi 17 octobre :

Saint-Dominique - Saint-Valérien-de-Milton

Vendredi 18 octobre :

Saint-Pie

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Source : **Communications RIAM**
 450 774-2350
 www.riam.quebec

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains
www.riam.quebec



CALENDRIER 2024

LA PRÉSENTATION, SAINT-BARNABÉ-SUD, SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE, SAINT-HUGUES, SAINT-JUDE, SAINT-LOUIS,
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU ET SAINT-SIMON



IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ ET CERTIFIÉ FSC.

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE!

AUTRES SERVICES

Pour plus de détails, consultez le www.riam.quebec

Écocentres (mi-avril à fin novembre)

1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe, du vendredi au dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30

Les remorques de plus de 4 pi X 8 pi ne sont pas acceptées à Saint-Hyacinthe.
68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale, samedi et dimanche, de 8 h 30 à 16 h 30

Les remorques de plus de 5 pi X 10 pi ne sont pas acceptées à Acton Vale.

Gros rebuts (3 collectes par année)

Objets d'usage domestique trop gros pour être placés dans le bac roulant,
déposés en bordure de rue, la veille de la collecte.

Ramassés le jour prévu au calendrier, entre 7 h et 19 h.

Les petits résidus, même déposés dans des sacs ou des boîtes,
et les matériaux de construction ne sont pas acceptés.

Résidus domestiques dangereux

Les samedis 25 mai et 7 septembre

900, rue Turcot, Saint-Hyacinthe, de 8 h 30 à 16 h 30

Le samedi 14 septembre

940, rue du Centre, Saint-Jude, de 7 h 30 à 11 h

1505, 3e Avenue, Acton Vale, de 13 h à 16 h 30

Vidange des installations septiques

Aux deux ans, de mai à octobre, selon le circuit déterminé par la Régie.
Il est important de maintenir vos coordonnées à jour à la Régie.

Dégager entièrement les couvercles pour éviter des frais
de déplacement inutile.

MATIÈRES ADMISSIBLES

MATIÈRES RECYCLABLES

(contenants, emballages et imprimés)

Contenants et emballages de plastique avec logo



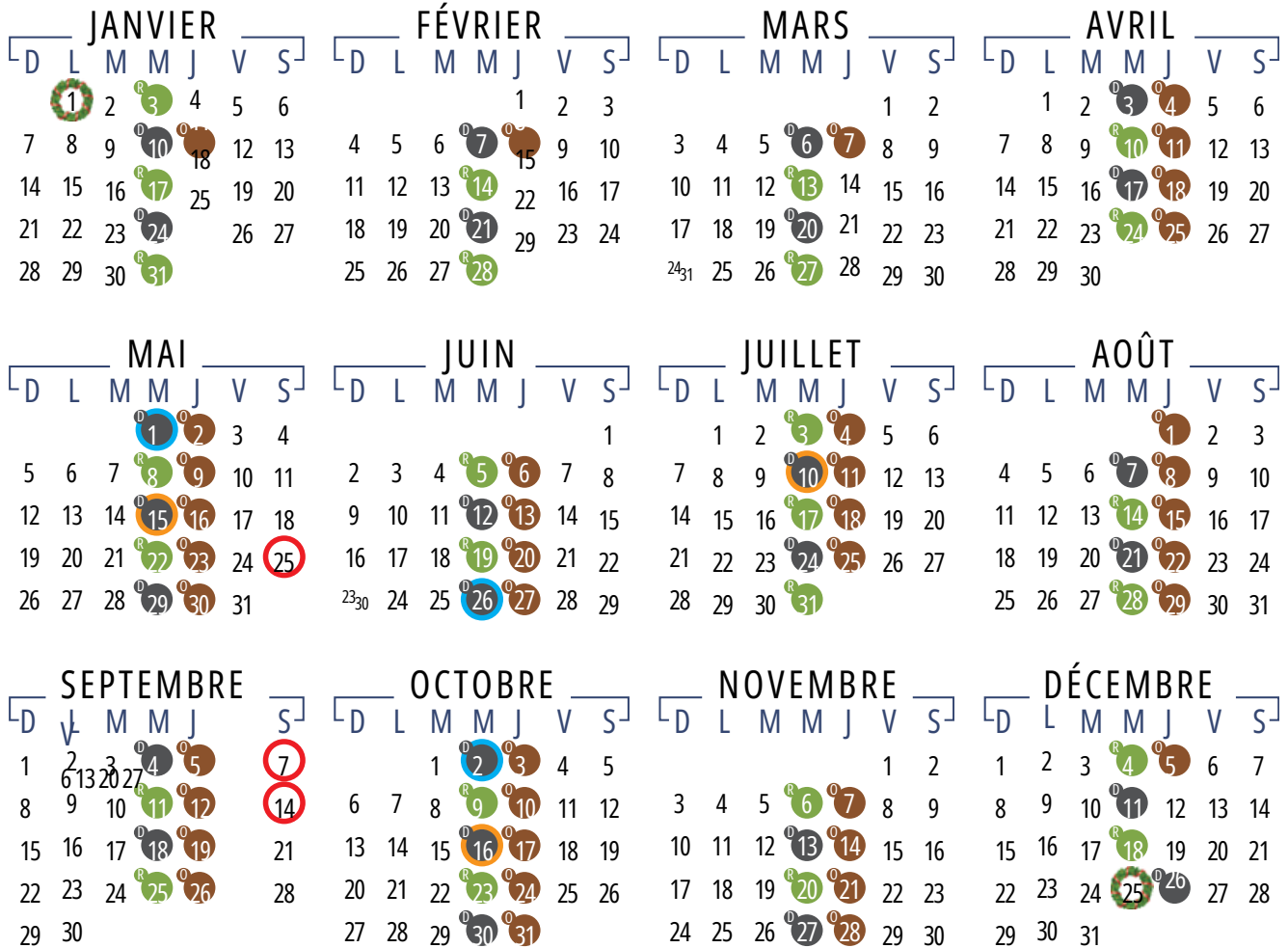
MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENTION : Les grosses branches, les sacs de plastique, les animaux morts,
les morceaux de métal ou de plastique ne doivent jamais être déposés dans le bac brun!
Si surplus, utiliser une petite poubelle ronde, des sacs de papier ou une petite boîte de carton.
Aucun sac de plastique, même compostable ou biodégradable,
n'est accepté lors de la collecte.



Consultez le site Internet de la Régie pour une liste détaillée

www.riam.quebec



- Déchets ● Matières recyclables ● Matières organiques ● Férié
- Collecte des gros rebuts (La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude)
- Collecte des gros rebuts (Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon)
- Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section AUTRES SERVICES à l'endos)

Les bacs verts et les bacs bruns sont la propriété de la municipalité et doivent rester sur place lors d'un déménagement.



MODALITÉS DES COLLECTES

Les collectes s'effectuent de 7 h à 19 h. Les bacs doivent être placés en bordure de la voie publique (et non dans l'emprise de la rue ou sur le trottoir) seulement à compter de 19 h, la veille de la collecte.

- Aucun déchet placé à côté du bac gris ou noir ne sera ramassé.
- Les résidus domestiques doivent obligatoirement être placés dans des bacs roulants conformes et ne doivent jamais être déposés dans les bacs de matières recyclables ou organiques fournis par la municipalité.

Consultez le site Internet de la Régie pour une liste détaillée des matières admissibles.

ATTENTION : Les cendres représentent un risque élevé d'incendie et ne doivent pas être déposées dans les bacs. Chaque année, elles donnent naissance à de nombreux foyers d'incendie. Il est recommandé d'en disposer directement sur le terrain.

L'industrie, le commerce ou l'institution qui désire bénéficier des services de collecte des matières recyclables ou des matières organiques offerts par la Régie peut y adhérer en contactant sa municipalité (certaines restrictions s'appliquent).